COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Compte-rendu de la réunion 2019-3 du Comité de déontologie de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) du 4 mars 2019 à France Assos Santé (10 Villa Bosquet, 75007 Paris) de 9h30 à 17h00

Étaient présent·e·s :

- M^me^ Sabine Bresson, représentante de la CNAFC, membre du Comité
- M^me^ Marie-Solange Julia, représentante de l'AVIAM, membre du Comité
- M. Dominique Latournerie, conseiller d'État honoraire, membre du Comité
- M. Marc Resche, représentant de l'AFDOC, membre du Comité
- M^me^ Dominique Thouvenin, professeure de droit privé émérite, Présidente du Comité

- M. Tristan Berger, chargé de mission pour le Comité
- M^me^ Perrine Champavert, stagiaire juriste pour le Comité

Etaient excusés :

- M. Daniel Benamouzig, chargé de recherche au CNRS, membre du Comité
- M. Jean-Yves Mener, représentant de l'UNAFAM, membre du Comité

1. Documents fournis :

- Le compte-rendu 2019-2 relatif à la réunion du Comité du 4 février 2019 ;
- La présentation des résultats du questionnaire sur les valeurs de l'Union ;
- Un projet de formulaire de DPI destiné aux membres du Comité ;
- Le projet d'Alerte 2019-1 relative aux conditions de validité des DPI et de représentation des associations au sein de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) et de ses délégations régionales ;
- Une proposition de révision de la Note 2017-3 relative aux procédures d'adhésion à l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) et à ses délégations régionales ;
- Une note d'analyse juridique de la Présidente relative à la rédaction du projet de Charte des valeurs définitive de France Assos Santé ;
- La proposition d'Avis 2019-24 relatif à l'indépendance de la « Fédération Alcool Assistance » ;
- La proposition d'Avis 2019-25 relatif à l'indépendance de l'« Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité » (ADMD) ;

- La proposition d'Avis 2019-26 relatif à l'indépendance de l'« Association Nationale Spina bifida et handicaps associés » (ASBH) ;
- La proposition d'Avis 2019-27 relatif à l'indépendance de la « Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques » (CNAFC) ;
- La proposition d'Avis 2019-28 relatif à l'indépendance de la « Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés » (FNATH) ;
- La proposition d'Avis 2019-29 relatif à l'indépendance de l'« Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés » (UNAFTC).

2. Débats

S'agissant de la collecte des déclarations d'indépendance en région, Tristan Berger et Perrine Champavert, confrontés à une série de questions, ont fait part des réponses qu'ils y ont apportées. Il en ressort que seules les associations nationalement agréées et régionalement agréées ont l'obligation de remplir une telle déclaration ; les associations non agréées qui représentent les associations membres de l'UNAASS dans les régions ne sont pas visées par cette obligation statutaire ce qui constitue une inégalité entre les associations membres. En outre il s'agit d'une faiblesse notable puisqu'il est impossible de contrôler si les associations ne renseignant pas de déclaration d'indépendance respectent les principes fixés par la Charte des valeurs ou non ; aussi une révision des statuts pourrait être suggérée sur ce point.

Pour la réunion du Conseil d'administration prévue le 29 mars, les membres du Comité sont convenus que ce dernier sera représenté par Dominique Thouvenin, Marie Solange Julia et Marc Resche. Pour l'entrevue avec le Bureau annoncée le 10 avril, les sept membres du Comité devraient être présents (Dominique Thouvenin, Sabine Bresson, Marie-Solange Julia, Marc Resche, Dominique Latournerie et Jean-Yves Mener avec certitude, et Daniel Benamouzig avec une marge d'incertitude).

3. Documents adoptés

Les documents qui suivent ont été présentés au Comité de déontologie :

- Le compte-rendu 2019-2 relatif à la réunion du Comité du 4 février 2019 ;
- Le projet d'alerte 2019-1 relative aux conditions de validité des DPI et de représentation des associations au sein de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) et de ses délégations régionales ;
- Une proposition de révision de la note 2017-3 relative aux procédures d'adhésion à l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) et à ses délégations régionales ;
- La proposition d'Avis 2019-24 relatif à l'indépendance de la « Fédération Alcool Assistance » ;

- La proposition d'Avis 2019-25 relatif à l'indépendance de l'« Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité » (ADMD) ;
- La proposition d'Avis 2019-27 relatif à l'indépendance de la « Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques » (CNAFC) ;
- La proposition d'Avis 2019-28 relatif à l'indépendance de la « Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés » (FNATH) ;
- La proposition d'Avis 2019-29 relatif à l'indépendance de l'« Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés » (UNAFTC).

Après avoir été débattus et fait l'objet de plusieurs modifications, les documents ci-dessus ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

La proposition d'Avis 2019-26 relatif à l'indépendance de l'« Association Nationale Spina bifida et handicaps associés » (ASBH) a été présentée aux membres du Comité. Ces derniers souhaiteraient avoir des éléments d'informations complémentaires notamment sur les activités économiques, représentant 95% des ressources financières de l'association ; la proposition d'avis est suspendue et sera présentée à nouveau à la prochaine réunion.